



# Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada Rapport sur les frais 2018-2019





# **Rapport du Président du Conseil du Trésor sur les frais pour l'année fiscale 2018-2019**

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,  
représentée par le président du Conseil du Trésor, 2020

N° de catalogue BT1-52F-PDF  
ISSN 2562-413X

Ce document est disponible sur le site du Gouvernement du Canada à [www.canada.ca](http://www.canada.ca)

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé  
pour désigner tant les hommes que les femmes.

---

## Table des matières

Message du président .....	1
À propos de ce rapport .....	3
Frais.....	4
Recettes .....	5
Frais fixés par contrat .....	7
Frais fixés selon une méthode reposant sur la valeur marchande ou un processus d'enchères ou les deux.....	8
Frais fixés au titre d'une loi, règlement ou avis de frais .....	8
Indice des prix à la consommation .....	12
Remises.....	12
Annexe A – Liens vers les rapports ministériels sur les frais de 2018 à 2019 .....	13



---

## Message du président

Au nom du gouvernement du Canada, je suis heureux de présenter le rapport annuel sur les frais, qui regroupe les renseignements sur les frais du gouvernement pour l'exercice financier 2018 à 2019. Ce nouveau rapport, introduit par la *Loi sur les frais de service*, qui est entrée en vigueur en juin 2017, démontre que le gouvernement s'est engagé à faire preuve d'ouverture et de responsabilité en rendant compte des frais qu'il impose aux Canadiens.

Le nouveau cadre de présentation des rapports établi par la loi exige que tous les ministères qui imposent des frais préparent un rapport annuel à l'intention du Parlement et des Canadiens qui comprend une liste détaillée de ces frais, actuels et futurs. Par conséquent, les ministères qui produisent des rapports en vertu de la loi fournissent maintenant plus d'informations que par le passé, ce qui signifie que les rapports sur les activités du gouvernement sont plus transparents que jamais.

Plus précisément, le présent rapport contient des liens vers les rapports des ministères, rassemblant ces informations en un seul endroit et donnant un aperçu du régime de frais externes à l'échelle du gouvernement, qui comprend les différentes sources de revenus et une ventilation des frais.

En ce qui a trait à notre engagement de l'année dernière, le rapport annuel a été renforcé par des détails supplémentaires. Il comprend désormais un résumé des frais par ministère, un aperçu des recettes par type de frais et par ministère, ainsi que des informations relatives aux normes de service.

Je me réjouis de la transparence et de la surveillance accrues prévues par la *Loi sur les frais de service* et je continuerai à soutenir la transition vers un système moderne de présentation des rapports sur les frais de service imposés aux Canadiens par les ministères.

Original signé par

---

L'honorable Jean-Yves Duclos, C.P., député  
Président du Conseil du Trésor



**L'honorable Jean-Yves Duclos**  
Président du Conseil du Trésor





---

## À propos de ce rapport

La *Loi sur les frais de service* (LFS) est entrée en vigueur le 22 juin 2017, en remplacement de l'ancienne *Loi sur les frais d'utilisation*. La LFS a modernisé le système de frais du gouvernement du Canada et a jeté des bases solides sur lesquelles les ministères peuvent s'appuyer, tout en donnant aux payeurs de frais de l'information sur le niveau de service auquel ils peuvent s'attendre.

Les renseignements présentés dans ce rapport sont tirés des rapports ministériels sur les frais déposés en vertu de l'article 20 de la LFS et des paragraphes 4.2.8 et 6.3 de la *Directive sur l'imputation et les autorisations financières spéciales* (la Directive). Les rapports ministériels contiennent des renseignements sur tous les frais qui relèvent de l'autorité du ministère, même si certains ou la totalité des frais ont été perçus par un autre ministère.

Les frais que les ministères imposent en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* (LAI) sont assujettis à la LFS, mais ils ne sont pas compris dans les rapports ministériels sur les frais. Pour l'exercice 2018 à 2019, chaque ministère a présenté les renseignements sur les frais imposés en vertu de la LAI dans son rapport annuel sur l'accès à l'information qui a été publié sur leur site Web. Afin de s'acquitter des fonctions liées à la LAI, les ministères énumérés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) ont perçu 579 953 \$ en recettes, engagé des dépenses de 68 282 726 \$ et renoncé à 37 778 \$ en frais. Le rapport statistique sur la LAI de 2018 à 2019 peut être consulté à la page Statistiques sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Le présent rapport consolidé donne un aperçu du système de frais du gouvernement et est ventilé dans les sections suivantes :

- ▶ Frais
  - › Fournit des renseignements sur le type de frais qui sont facturés et le nombre de frais qui ont été déclarés et déposés au Parlement.
- ▶ Recettes
  - › Fournit le total des revenus pour les frais, ainsi que des points saillants liés aux trois sources de recettes.
- ▶ Indice des prix à la consommation (IPC)
  - › Résume l'exigence législative d'un rajustement annuel automatique.
- ▶ Remises
  - › Explique les remises et définit les responsabilités ministérielles.



---

Nouveau cette année, les recettes consolidées pour les frais fixés par contrat et fixés selon une méthode reposant sur la valeur marchande ou un processus d'enchères ou les deux sont déclarées. L'obligation d'ajuster les frais par l'IPC a entrée en vigueur à compter du 1er avril 2019, par conséquent, le premier rajustement annuel sera déclaré dans le rapport sur les frais de 2019 à 2020. De plus, les remises versées en vertu de la LFS entreront en vigueur le 1er avril 2021 et elles seront déclarées au cours de l'exercice financier 2021 à 2022.

## Frais

En vertu de la Directive, tous les ministères qui ont des frais doivent produire un rapport sur les frais, peu importe s'ils sont exemptés de la LFS ou non.

Le gouvernement du Canada a trois mécanismes pour lesquels les ministères peuvent facturer des frais pour un service, l'utilisation d'une installation, l'émission d'une licence ou d'un permis ou toute autre autorisation d'un droit ou privilège, ou d'un produit et recouvrer, entièrement ou partiellement, les coûts engagés relativement à un régime de réglementation.

### 1. Frais fixés par contrat

- › Les ministres ont l'autorisation de conclure des marchés. Le ministre et la personne ou l'organisation doivent donc convenir entre eux des frais à imputer, et les modalités font l'objet de négociations.
  - À titre d'exemple, notons les services fournis à un gouvernement étranger afin de mettre en œuvre un modèle de réglementation canadien.

### 2. Frais fixés selon une méthode reposant sur la valeur marchande ou un processus d'enchères ou les deux

- › Le ministre ou le ministère n'a aucun contrôle sur le montant des frais et l'autorisation de les imposer est prévue par une loi.
  - Par exemple, la vente aux enchères d'une licence au plus offrant qui satisfait aux exigences réglementaires établies au préalable.

### 3. Frais fixés au titre d'une loi, règlement ou avis de frais

- › Une loi du Parlement délègue le pouvoir de fixer des frais à un ministère, un ministre ou gouverneur en conseil.
  - À titre d'exemple, notons des frais fixes pour l'examen d'une demande de licence d'exploitation au Canada.



De 2018 à 2019, un total de 9 112 frais ont été déclaré et déposé au Parlement par les ministères, qui ont été fixés au titre d'une loi, règlement ou avis de frais au sein du gouvernement; 99 nouveaux frais ont été introduits, 45 ont été éliminés et 4 591 ont fait l'objet d'un examen. Le tableau 1 souligne les 10 ministères qui ont le nombre le plus élevé de frais et indique le nombre total des autres frais perçus par tous les autres ministères. Les frais mentionnés ci-dessous reflètent les frais individuels qui sont assujettis au pouvoir du ministère qui l'autorise à facturer.

Tableau 1 : ventilation des frais établis au titre d'une loi, règlement ou avis de frais

Ministères	Nombre de frais (#)	Pourcentage des recettes totales pour les frais établis au titre d'une loi, règlement ou avis de frais (%) (Tableau 2)
Parcs Canada	3 647	4
Transports Canada	2 270	1
Agence canadienne d'inspection des aliments	852	2
Innovation, Sciences et Développement économique Canada	636	18
Pêches et Océans Canada	475	3
Conseil national de recherches Canada	297	0,2
Santé Canada	194	4
Ressources naturelles Canada	156	0,1
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	79	2
Commission canadienne des grains	75	2
Tous les autres ministères (22)	431	63,7
<b>Total</b>	<b>9 112</b>	<b>100</b>

## Recettes

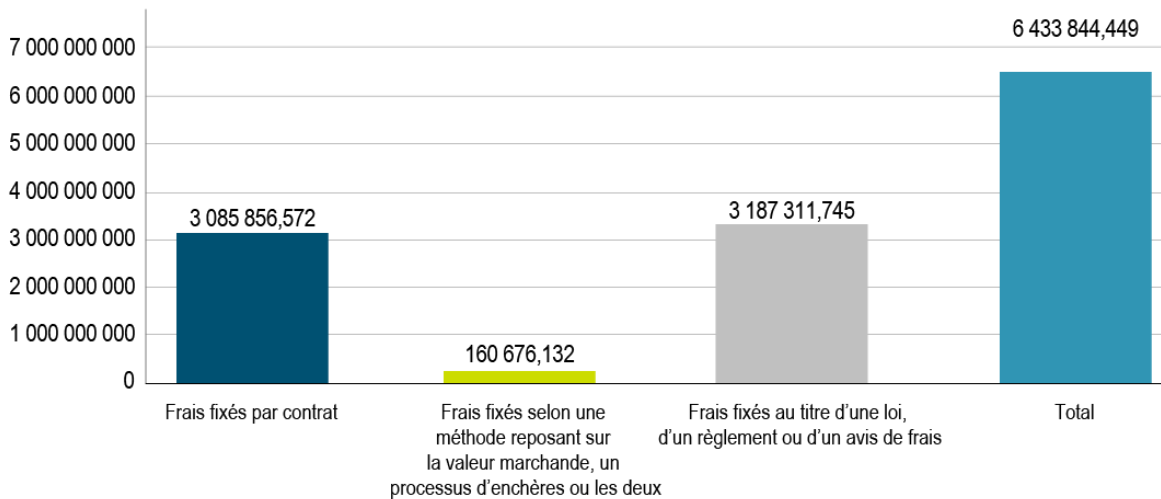
Les frais perçus auprès de payeurs sont traités comme des recettes du gouvernement du Canada, et comme l'indique la section sur les frais, il y a trois sources de recettes.

Dans un esprit de gestion ouverte et transparente des frais, les ministères doivent divulguer les montants forfaitaires pour les frais fixés par contrat et ceux fixés selon une méthode reposant sur la valeur marchande ou un processus d'enchères ou les deux. Les ministères doivent donner plus de détails sur les frais fixés au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais, due aux exigences en matière d'établissement de rapports ayant été élargies dans la LFS et la Directive.



De 2018 à 2019, le gouvernement du Canada a perçu 6,4 milliards de dollars en frais. Les frais fixés par contrat représentaient 48 % des recettes. Les frais fixés selon une méthode reposant sur la valeur marchande ou un processus d'enchères constituaient quant à eux 2 % des recettes totales. Les frais fixés au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais représentaient 50 % des frais perçus.

Tableau 2 : recettes totales en frais pour 2018 à 2019



## Frais fixés par contrat

Le tableau 3 présente les 10 principaux ministères générateurs de recettes de 2018 à 2019, pour les frais fixés par contrat.

Tableau 3 : recettes générées par les frais fixés par contrat

Ministères	Recettes de 2018 à 2019 (\$)	Pourcentage des recettes totales (%) (Tableau 2)
Gendarmerie royale du Canada	2 322 858 121	75,3
Conseil national de recherches du Canada	170 556 696	5,5
Services publics et Approvisionnement Canada	152 008 028	4,9
Agence du revenu du Canada	145 397 184	4,7
Environnement et Changement climatique Canada	82 639 483	2,7
Services aux Autochtones Canada	58 118 978	1,9
Parcs Canada	38 709 878	1,3
Affaires mondiales Canada	34 119 096	1,1
Statistique Canada	26 104 855	0,9
Ministère de la Défense nationale	16 650 487	0,5
Tous les autres ministères (28)	38 786 225	1,3
<b>Total</b>	<b>3 085 856 572</b>	<b>100</b>

Les écarts du rapport 2017 à 2018 ne sont pas disponibles, car 2018 à 2019 a été la première année pour laquelle les ministères ont déclaré les recettes provenant de ces frais.

## Frais fixés selon une méthode reposant sur la valeur marchande ou un processus d'enchères ou les deux

Le tableau 4 énumère les quatre ministères qui ont déclaré des recettes pour les frais fixés selon une méthode reposant sur la valeur marchande ou un processus d'enchères ou les deux, pour l'exercice 2018 à 2019.

Tableau 4 : les recettes générées par les frais fixés selon une méthode reposant sur la valeur marchande ou un processus d'enchères ou les deux

Ministères	Recettes de 2018 à 2019 (\$)	Pourcentage des recettes totales (%) (Tableau 2)
Innovation, Sciences et Développement économique Canada	77 934 857	48,5
Services publics et Approvisionnement Canada	75 025 367	46,7
Conseil national de recherches du Canada	7 289 659	4,5
Gendarmerie royale du Canada	426 249	0,3
<b>Total</b>	<b>160 676 132</b>	<b>100</b>

Les écarts du rapport 2017 à 2018 ne sont pas disponibles, car 2018 à 2019 a été la première année pour laquelle les ministères ont déclaré les recettes provenant de ces frais.

## Frais fixés au titre d'une loi, règlement ou avis de frais

Au cours de l'exercice de 2018 à 2019, le gouvernement du Canada a perçu 3 187 311 745 \$ en recettes pour les frais fixés au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais. Il s'agit d'une augmentation de 222 millions de dollars (7 %) par rapport à l'exercice financier 2017 à 2018.

Le tableau 5 dresse la liste des 10 principaux ministères générateurs de recettes au cours de l'exercice de 2018 à 2019, qui ont représenté 90 % de l'ensemble des recettes perçues. Les écarts du rapport 2017 à 2018 sont également indiqués pour les 10 principaux ministères générateurs de recettes.



Tableau 5 : les recettes générées par les frais fixés au titre d'une loi, d'un règlement ou d'avis de frais

Ministères		Recettes de 2017 à 2018 (\$)	Recettes de 2018 à 2019 (\$) (Tableau 2)	Écart entre l'exercice de 2017 à 2018 et celui de 2018 à 2019 (\$)	Écart entre l'exercice de 2017 à 2018 et celui de 2018 à 2019 (%)	Pourcentage des recettes totales de 2018 à 2019 (%) (Tableau 2)
1	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	1 442 631 364	1 329 827 543	(112 803 821)	-8	42
2	Innovation, Sciences et Développement économique Canada	304 457 318	583 941 009	279 483 691	48	18
3	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	170 273 892	176 946 890	6 672 998	4	6
4	Bureau du surintendant des institutions financières	146 009 858	158 764 099	12 754 241	9	5
5	Parcs Canada	93 479 414	125 642 686	32 163 272	34	4
6	Santé Canada	125 104 350	120 090 045	(5 014 305)	-4	4
7	Commission canadienne de sûreté nucléaire	113 284 000	116 872 326	3 588 326	3	4
8	Régie de l'énergie du Canada (anciennement l'Office national de l'énergie)	103 262 930	108 210 000	4 947 070	5	3
9	Pêches et Océans Canada	84 941 929	82 248 851	(2 693 078)	-3	3
10	Commission canadienne des grains	68 956 868	61 101 807	(7 855 061)	-11	2
Total partiel		2 652 401 923	2 863 645 256	211 243 333	7	90
11	Autres ministères (22)	312 669 657	323 666 489	10 996 832	3	10
<b>TOTAL</b>		<b>2 965 071 580</b>	<b>3 187 311 745</b>	<b>222 240 165</b>	<b>7</b>	<b>100</b>

---

Analyse des écarts pour les 10 principaux ministères générateurs de recettes :

- ▶ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
  - › La diminution des recettes est principalement attribuable à la diminution du nombre de demandes de passeport qui était prévue pour la deuxième moitié du cycle opérationnel de 10 ans (2018 à 2019 à 2023 à 2024). La diminution des recettes provenant des passeports est en partie compensée par l'augmentation des recettes provenant de l'octroi de la citoyenneté, des visas de résident temporaire et des demandes liées à la biométrie et des recettes qui en découlent.
- ▶ Innovation, Sciences et Développement économique Canada
  - › En raison d'un changement dans l'application de la méthodologie par Innovation, Science et Développement économique Canada de 2017 à 2018 à 2018 à 2019, les rapports sur les frais, en particulier pour les frais fixés au titre d'une loi, règlement ou avis de frais, environ 279,5 millions de dollars supplémentaires ont été saisis en ce qui concerne les frais pour les licences de radio et du spectre.
- ▶ Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
  - › La ratification de plusieurs conventions collectives de 2017 à 2018, y compris les paiements rétroactifs remontant à la période de 2014 à 2015, était principalement responsable de l'augmentation des recettes provenant des droits de licence de radiodiffusion - Partie I et des frais provenant des télécommunications, les deux frais étant fondés sur le recouvrement des coûts des activités de réglementation. Le reste de l'augmentation des recettes du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes est attribuable au rajustement annuel des droits de licence de radiodiffusion - Partie II de l'indice des prix à la consommation (IPC), à un taux de 1,6 % par rapport à l'exercice précédent.
- ▶ Bureau du surintendant des institutions financières
  - › L'écart est principalement attribuable à l'augmentation des évaluations en raison de l'augmentation des coûts, les recettes provenant des droits étant ajustées chaque année afin de recouvrer intégralement les coûts réels.
- ▶ Parcs Canada
  - › Pour célébrer le 150e anniversaire de la Confédération, le gouvernement a offert une entrée gratuite à tous les parcs et sites gérés par Parcs Canada en 2017. L'augmentation des visites a eu une incidence majeure sur les produits et services payants qui ne sont pas inclus dans l'entrée.





- 
- ▶ Santé Canada
    - › Les recettes totales pour la période 2017 à 2018, telles qu'elles ont été publiées dans le rapport sur les frais pour la période 2017 à 2018, comprennent les frais fixés par contrat, qui sont désormais déclarés séparément. Ceci est compensée par une augmentation des recettes liées à l'introduction des prix à payer à l'égard du cannabis le 17 octobre 2018 et par des réductions mineures des recettes dans divers autres systèmes de frais, principalement en raison de la diminution des volumes ou du délai des collectes.
  - ▶ Commission canadienne de sûreté nucléaire
    - › L'augmentation des recettes est attribuable à l'augmentation des coûts des activités de surveillance réglementaire liés à l'augmentation des salaires et des gages, ainsi que par l'augmentation des frais pour les substances nucléaires utilisées pour des activités commerciales et industrielles.
  - ▶ Régie de l'énergie du Canada (anciennement l'Office national de l'énergie)
    - › La Régie de l'énergie du Canada est financée par des crédits parlementaires. Le gouvernement du Canada recouvre environ 98 % des montants consentis de la Régie auprès des sociétés réglementées par ce dernier. Le processus relève du Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie. Les recettes comptabilisées sont fondées sur les coûts réels engagés au cours de cette année. L'augmentation est principalement attribuable aux coûts associés au projet d'expansion de Trans Mountain et à la transition du budget de 2018 à de nouveaux processus d'évaluation de l'incidence et de réglementation.
  - ▶ Pêches et Océans Canada
    - › La variance est représentative des fluctuations naturelles des volumes. Aucune modification n'a été apportée aux structures des droits pour influencer autrement sur la variation des recettes.
  - ▶ Commission Canadienne des grains
    - › La Commission canadienne des grains a réduit la plupart de ses frais à compter du 1er avril 2018, soit le début du prochain cycle quinquennal. Il s'agissait d'un examen approfondi des frais et des structures de coûts existants, des recettes antérieures générées par les services, des coûts relativement stables de la prestation de ces services et d'un modèle d'analyse chronologique mis à jour pour prévoir les volumes annuels de grain.



---

## Indice des prix à la consommation

En vertu de l'article 17 de la LFS, les autorités responsables doivent rajuster leurs frais applicables au cours de chaque exercice, en fonction du taux de variation sur douze mois de l'IPC du Canada du mois d'avril de l'exercice précédent, publié par Statistique Canada.

Les rapports ministériels sur les frais de l'exercice de 2018 à 2019 ne comprennent aucune augmentation de l'IPC. En ce qui concerne les frais assujettis à la LFS, l'exigence relative à l'IPC est entrée en vigueur le 1er avril 2019, et le taux était de 2,2 %.

Les augmentations de l'IPC seront indiquées dans les rapports ministériels sur les frais de 2019 à 2020 et dans la version de 2019 à 2020 de ce rapport.

## Remises

Une remise est un remboursement partiel ou intégral des frais à un payeur de frais qui a payé pour un service pour lequel un ministère a jugé que la norme de service n'était pas respectée.

En vertu de la LFS et de la Directive, les ministères doivent élaborer des politiques pour déterminer si une norme de service a été respectée ou non et déterminer le montant de la remise à verser à un payeur de frais. Cette exigence ne prend effet que le 1er avril 2021. Les rapports de 2018 à 2019 ne comprenaient que les remises versées en vertu de la loi habilitante des ministères ou de la LGFP. Ils ne comprennent pas les remises versées en vertu de la LFS.

Les ministères rendront compte des remises versées en vertu de la LFS pour la première fois dans leur rapport sur les frais de 2021 à 2022, qui sera publié au cours de l'exercice financier 2022 à 2023.



---

## Annexe A – Liens vers les rapports ministériels sur les frais de 2018 à 2019

Voici la liste, ci-dessous, des liens vers les rapports sur les frais ministériels pour l'exercice financier 2018 à 2019. Chaque rapport comprend des renseignements sur le système de frais du ministère, notamment :

- ▶ les renseignements financiers concernant le total des coûts, le total des recettes et les remises :
  - › frais fixés par contrat
  - › frais fixés selon une méthode reposant sur la valeur marchande ou un processus d'enchères ou les deux
  - › frais fixés au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais
- ▶ des renseignements détaillés sur tous les frais :
  - › la date à laquelle les frais (ou la catégorie de frais) ont été mis en œuvre et la dernière date à laquelle ils ont été modifiés (le cas échéant)
  - › le montant en dollars des frais existants
  - › le montant en dollars rajusté des frais pour une année subséquente
  - › normes de service (le cas échéant)
  - › les résultats sur le rendement par rapport à ces normes
- ▶ Affaires mondiales Canada
- ▶ Agence canadienne d'inspection des aliments
- ▶ Agence d'évaluation d'impact du Canada (anciennement Agence canadienne d'évaluation environnementale)
- ▶ Agence de la consommation en matière financière du Canada
- ▶ Agence de la santé publique du Canada
- ▶ Agence des services frontaliers du Canada
- ▶ Agence du revenu du Canada
- ▶ Agence spatiale canadienne
- ▶ Agriculture et Agroalimentaire Canada
- ▶ Bibliothèque et Archives Canada
- ▶ Bureau du Conseil privé
- ▶ Bureau du vérificateur général du Canada
- ▶ Bureau du surintendant des institutions financières du Canada



- 
- ▶ Commission canadienne des grains
  - ▶ Commission canadienne de sûreté nucléaire
  - ▶ Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
  - ▶ Commission des champs de bataille nationaux
  - ▶ Commission des libérations conditionnelles du Canada
  - ▶ Conseil national de recherches Canada
  - ▶ Défense nationale
  - ▶ Emploi et Développement social Canada
  - ▶ Environnement et Changement climatique Canada
  - ▶ Gendarmerie royale du Canada
  - ▶ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
  - ▶ Innovation, Sciences et Développement économique Canada
  - ▶ Justice Canada
  - ▶ Office national du film du Canada
  - ▶ Parcs Canada
  - ▶ Patrimoine canadien
  - ▶ Pêches et Océans Canada
  - ▶ Régie de l'énergie du Canada (anciennement l'Office national de l'énergie)
  - ▶ Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
  - ▶ Ressources naturelles Canada
  - ▶ Santé Canada
  - ▶ Service aux Autochtones Canada
  - ▶ Services publics et Approvisionnement Canada
  - ▶ Statistique Canada
  - ▶ Transports Canada

